

COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2024

➡ **Procès-verbal**

N°2024-04

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Membres en exercice :	112	L'an deux mille vingt-quatre,
Présents :	42	Le dix juin,
Représentés/Pouvoirs :	15	Le Comité Syndical du SATESE 37 légalement convoqué, s'est réuni à quatorze
Excusés :	55	heures trente à la Maison des Sports de Parçay-Meslay, 37210, en séance
Votants :	57	publique, sous la présidence de Monsieur Joël PELICOT, Président.

Date de convocation :	31 mai 2024	DIFFUSION	
Date d'envoi de la convocation :	31 mai 2024	Original :	Registre
Date de publication :	12 septembre 2024	Copie :	Collectivités adhérentes Délégués titulaires Site internet + Affichage

Monsieur Alexandre GIBAUT, délégué de La Tour-Saint-Gelin, a été élu Secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 18 mars 2024

Approbation du procès-verbal du Bureau du 15 avril 2024

Politique

1. Politique et objectifs 2024 : projet

Administration Générale

2. Comités Syndicaux 2024 : calendrier
3. Suivi des délégations de compétences : actualisation
 - Commune de Richelieu : adhésion à la compétence « Contrôle des raccordements AC »

Ressources Humaines

4. Tableau des effectifs : actualisation
5. Plan de formation 2024 : projet

Finances

6. Exercice 2024 – Budget 22700 : décision modificative n°1

Communication externe

7. Plan de communication externe 2024 : projet

Assainissement non collectif

8. Campagne de contrôles de fonctionnement : information

Hygiène & Sécurité

9. Plan d'action Hygiène & Sécurité 2024 : projet

Questions diverses

Le (la) secrétaire de séance,
Monsieur Alexandre GIBAUT

Le Président,
Monsieur Joël PELICOT

Monsieur le Président accueille les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence.

Il est donné lecture des absents excusés ainsi que des pouvoirs. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Pas d'autres remarques, ni demandes de corrections relatives au pli de la convocation.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 18 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 14h30.

Monsieur le Président informe l'Assemblée sur la nécessité de rajouter à l'ordre du jour deux points dont la notion d'urgence est constatée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votes, se prononce favorablement sur cette inscription à l'ordre du jour de la présente séance.

POLITIQUE

1- Politique et objectifs 2024 : projet

Monsieur le Président expose,

Chaque année, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la politique Qualité du SATESE 37.

Cette politique, établie en fonction du contexte dans lequel évolue le syndicat, se décline au travers de différents objectifs répondant aux orientations déterminées préalablement par les Elu(e)s.

Dans le cadre d'une démarche « responsable » intégrant les enjeux du développement durable, la Direction propose de fonder la stratégie du syndicat sur 3 axes, à savoir :

- ✓ préserver l'environnement
- ✓ favoriser la cohésion sociale/sociétale
- ✓ promouvoir une économie responsable

Des enjeux qui, finalement, ont toujours été au cœur des préoccupations du SATESE 37.

Voir document joint en annexe.

Avis favorable du Comité Directeur du 13 mai 2024.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, par un vote unanime,

FIXE la politique qualité 2024 et
DÉTERMINE les objectifs correspondants tels que **ci-annexés**.

ADMINISTRATION GENERALE

2- Comités Syndicaux 2024 : calendrier

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la date des prochaines réunions :

Lundi 23 septembre 2024

Lundi 2 décembre 2024

à 14h30 précises à la Maison des Sports de Parçay-Meslay

Avis favorable du Comité Directeur du 19 février 2024.

3- Suivi des délégations de compétences : actualisation

Monsieur le Président expose,

Il s'agit de prendre acte du suivi des délégations de compétence comme suit :

Collectivité	Compétence	Adhésion	Retrait
Commune de Richelieu	Contrôle des raccordements AC	01/07/2024	/

Avis favorable du Comité Directeur du 3 juin 2024.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Assainissement collectif

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Richelieu pour la compétence « Contrôle des raccordements - Assainissement collectif »,

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s, à viser tous les documents se rapportant à ce dossier,

DIT que cette délibération sera notifiée à l'exécutif de chacun des membres du Syndicat, après contrôle de légalité.

Point urgent : Suivi des délégations de compétences : actualisation

Monsieur le Président expose,

Il s'agit de prendre acte du suivi des délégations de compétence comme suit :

Collectivité	Compétence	Adhésion	Retrait
Commune de Le Boulay	Contrôle des raccordements AC	01/07/2024	/

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Assainissement collectif

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Le Boulay pour la compétence « Contrôle des raccordements - Assainissement collectif »,

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s, à viser tous les documents se rapportant à ce dossier,

DIT que cette délibération sera notifiée à l'exécutif de chacun des membres du Syndicat, après contrôle de légalité.

RESSOURCES HUMAINES

4- Tableau des effectifs : actualisation

Monsieur le Président expose,

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer comme suit :

✓ Réussite concours :

Filière administrative				
Grade	Temps	Création	Suppression	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Complet	/	1	01/07/2024
Rédacteur territorial	Complet	1	/	01/07/2024

✓ Création de poste :

Filière technique				
Grade	Temps	Création	Suppression	Date d'effet
Technicien - CDI de droit privé	Complet	3	/	01/07/2024

Avis favorable du Comité Directeur du 13 mai 2024.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
MODIFIE le tableau des emplois :

✓ Réussite concours :

Filière administrative				
Grade	Temps	Création	Suppression	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Complet	/	1	01/07/2024
Rédacteur territorial	Complet	1	/	01/07/2024

✓ Création de poste :

Filière technique				
Grade	Temps	Création	Suppression	Date d'effet
Technicien - CDI de droit privé	Complet	3	/	01/07/2024

PROCEDE à l'actualisation du tableau des effectifs en conséquence :

Grade	Temps	Postes pourvus	Postes à pourvoir
-------	-------	----------------	-------------------

✓ **Personnel permanent titulaire ou stagiaire**

Filière Administrative			
Attaché principal	complet	1	-
Rédacteur territorial	complet	0 + 1 (01/07/2024)	-
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	complet	1	-
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	complet	3 - 1 (01/07/2024)	-

Filière Technique			
Ingénieur Principal	complet	1	-
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	complet	7	-
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	complet	1	-
Technicien territorial	complet	2	-
Adjoint technique	complet	1	-

✓ **Personnel contractuel**

Filière Administrative			
Rédacteur territorial - Contrat L352-4	complet	1	-

Filière Technique			
Technicien territorial - CDI droit privé	complet	2 + 3 (01/07/2024)	-

Total		23	-
--------------	--	----	---

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s, à viser tous les documents se rapportant à ce dossier.

5- Plan de formation 2024 : projet

Monsieur le Président expose,

La formation professionnelle est au cœur de la politique des ressources humaines. Elle constitue un enjeu majeur pour les collectivités, dans un contexte d'évolution perpétuelle de l'action publique.

Dans un cadre juridique rénové, la formation professionnelle tout au long de la vie place l'agent au centre de son parcours professionnel ; il en devient ainsi l'acteur principal. La mise en œuvre du compte personnel de formation au sein de la fonction publique a renforcé ce droit à la formation.

A ce titre, les collectivités ont l'obligation de se doter d'un plan de formation.

L'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique stipule que « les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation [...]. Le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante [...]. »

L'article L422-21 précise, pour sa part, que la formation professionnelle tout au long de la vie dans la fonction publique territoriale comprend :

- la formation d'intégration et de professionnalisation définie par les statuts particuliers,*
- la formation de perfectionnement, dispensée en cours de carrière à la demande de l'autorité territoriale ou de l'agent territorial,*
- la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique,*
- la formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent territorial,*
- les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française,*
- les formations destinées à mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, dans le cadre de l'utilisation d'un compte personnel de formation.*

Sur la base de la politique et des objectifs définis pour l'année 2024, les membres de l'Assemblée sont invités à se prononcer sur le projet de plan de formation 2024.

Voir document joint en annexe.

Avis favorable du Comité Directeur du 13 mai 2024.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte le plan de formation 2024 tel que ci-annexé,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 22700 « SATESE » de l'exercice correspondant.

FINANCES

6- Exercice 2024 – Budget 22700 : décision modificative n°1

Monsieur le Président expose,

Il s'agit d'ajuster les crédits à l'encours comptable du budget 22700 et de voter les inscriptions budgétaires modificatives correspondantes pour l'exercice 2024.

Se reporter au document joint en annexe.

Avis favorable du Comité Directeur du 13 mai 2024.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget 22700 de l'exercice 2024, telle que **ci-annexée**.

Point urgent - Exercice 2024 – Budget 22701 : remise gracieuse sur un titre de recettes relatif à une prestation de contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président expose,

Comme suite à la réclamation d'un usager du SPANC, il est proposé au Comité Syndical d'accorder, à titre exceptionnel, une remise gracieuse partielle de la somme de 280,50 € et d'autoriser Monsieur le Président à passer les écritures correspondantes.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE à titre exceptionnel une remise gracieuse de créance au profit d'un usager du SPANC-SATESE 37.

ADMET la réduction du titre comme ci-après :

Budget	Titre	Montant émis	Remise gracieuse
22701	2319/2023	467,50 €	280,50 €

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s à viser tout document se rapportant à cette affaire.

COMMUNICATION EXTERNE

7- Plan de communication externe 2024 : projet

Monsieur le Président expose,

Lors du Comité Syndical du 12 juin 2023, l'Assemblée délibérante a adopté le projet de plan de communication externe pour l'année 2023.

Ce projet a été établi en s'appuyant sur la Politique et les objectifs définis pour l'année concernée, mais également en tenant compte des actions prévues en 2022 et non réalisées.

L'Assemblée est invitée à prendre acte du bilan des actions de communication réalisées par le SATESE 37 en 2023 et à se prononcer sur le projet de plan de communication externe 2024.

Voir document joint en annexe.

Avis favorable du Comité Directeur du 13 mai 2024.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte le plan de communication externe 2024 **ci-annexé**,

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s à viser tout document se rapportant au plan de communication externe,

DIT que les crédits nécessaires à l'accomplissement des actions prévues sont inscrits au budget en cours.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

8- Campagne de contrôles de fonctionnement : information

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Stéphane JAYLE, Directeur Général Adjoint - Directeur Technique.

L'intéressé a rappelé, dans un premier temps, les différents contrôles réalisés par le syndicat en matière d'Assainissement Non Collectif (ANC) et la perception négative que peuvent avoir certains usagers, voire Elu(e)s, vis-à-vis plus particulièrement du contrôle de fonctionnement. Il a ensuite rappelé les objectifs de ce dernier et a expliqué pour quelles raisons celui-ci était payant, précisant par la même occasion le cadre réglementaire de cette mission. Il a également présenté les multiples actions mises en place par le SPANC-SATESE 37, toutes chargées de le rendre dans la mesure du possible plus « acceptable ». Il a cependant conclu sur le fait que ce contrôle faisait l'objet malgré tout d'une acceptabilité sociale difficile et a soumis aux membres de l'Assemblée quelques pistes de réflexion pour aller plus loin.

HYGIENE ET SECURITE

9- Plan d'Hygiène & Sécurité 2024 : projet

Monsieur le Président expose,

Lors du Comité Syndical du 12 juin 2023, l'Assemblée délibérante a adopté le projet de plan d'action Hygiène & Sécurité pour l'année 2023.

Ce projet a été établi en s'appuyant sur la Politique et les objectifs définis pour l'année concernée, mais également en tenant compte des actions prévues en 2022 et non réalisées.

L'Assemblée est invitée à prendre acte du bilan des actions conduites par le SATESE 37 en 2023 et à se prononcer sur le projet de plan 2024.

Voir document joint en annexe.

Avis favorable du Comité Directeur du 13 mai 2024.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte le plan Hygiène et Sécurité 2024 **ci-annexé**,

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s à viser tout document se rapportant au plan d'action Hygiène et Sécurité,

DIT que les crédits nécessaires à l'accomplissement des actions prévues sont inscrits au budget en cours.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée et prononce la clôture de séance à 16h25.

Liste des annexes :

Annexe 1 - Politique & objectifs 2024

Annexe 2 - Plan de formation 2024

Annexe 3 - Exercice 2024 - Budget 22700 : décision modificative n°1

Annexe 4 - Plan de communication externe 2024

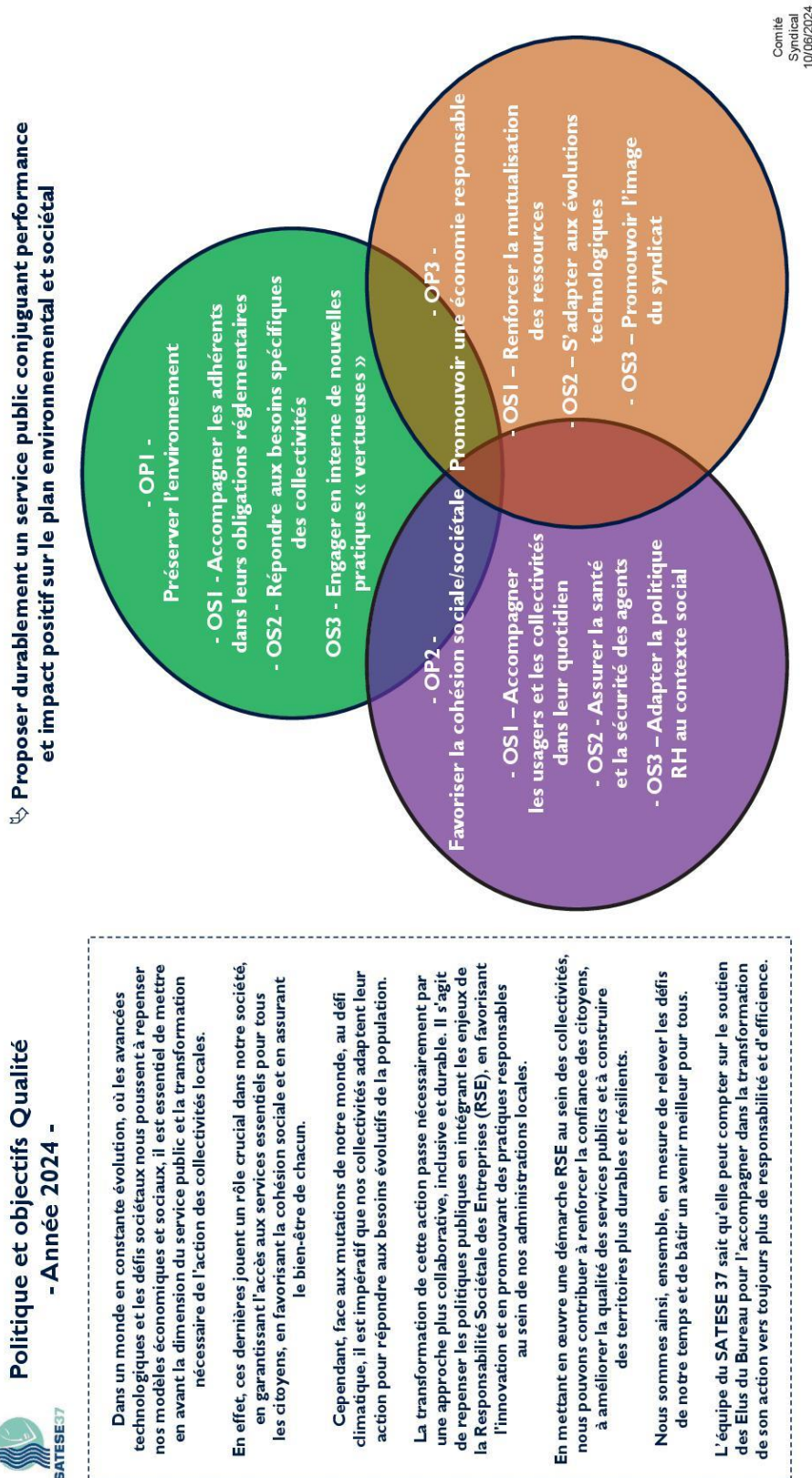
Annexe 5 - Campagne de contrôle de fonctionnement : information

Annexe 6 - Plan d'actions H&S 2024

COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2024

➡ **Annexes**

ANNEXE 1 – POLITIQUE – Politique et objectifs 2024 : projet



ANNEXE 2 - RH - Plan de formation 2024 : projet

SATESE 37 - Ressources humaines Plan de formation - Année 2024											FOR3PR3PM4-5 Page 1/2 (recto)	
Priorité	Codification	Thème de formation*	Axe BSO (environnemental - Social/sociétal - Economique)	Besoins en formation ou intitulé de la formation	Organisme formateur	Dates	Lieu	Durée (en jours)	Coût (euros)	Évaluation de la formation par l'agent	Évaluation de la formation par l'employeur	
Direction Générale												
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Manipulation des extincteurs	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	EN	Environnement	3 axes BSO	Cycle de formation professionnelle Management de la transition écologique et sociale	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
3	PREPA	Préparation concours et examens professionnels	Social/sociétal	Préparation Examen pro. Technicien	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Habilitation électrique : recyclage	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	DQ	Démarche Qualité	Social/sociétal	Formation interne sur le pilotage de processus	à définir	à définir	à définir	à définir				
3	FIN	Finances	Economique	L'analyse financière rétrospective et prospective d'un EPCL	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
Service Ressources												
3	FI	Formation d'intégration	Social/sociétal	Formation d'intégration catégorie B	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Manipulation des extincteurs	à définir	à définir	à définir	à définir				
2	RH	Ressources Humaines	Social/sociétal	CNAS : Webinaire - Session d'accompagnement "matériels" "Actualisation et nouvelles règles de gestion 2024"	à définir	à définir	à définir	à définir				
2	RH	Ressources Humaines	Social/sociétal	CNAS : Sessions d'accompagnement des Correspondant(e)s en visioconférence	à définir	à définir	à définir	à définir				
2	RH	Ressources Humaines	Social/sociétal	La retraite des agents des collectivités territoriales	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	DQ	Démarche Qualité	Social/sociétal	Formation interne sur le pilotage de processus	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Manipulation des extincteurs	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
Service Technique												
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Manipulation des extincteurs	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	TECH	Technique	Environnemental	La réalisation des eaux usées traitées	à définir	à définir	à définir	à définir				
2	MAN	Management	Social/sociétal	Le management des nouvelles générations	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	EN	Environnement	3 axes BSO	La transition écologique : organisations et logiques d'action	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Habilitation électrique : recyclage	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
3	INF	Informatique	Social/sociétal	Excel	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Manipulation des extincteurs	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
Assainissement Collectif												
2	AJ	Affaires juridiques	3 axes BSO	Les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Habilitation électrique : recyclage	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	TECH	Technique	Environnemental	La réhabilitation des eaux usées et la réhabilitation des eaux traitées	à définir	à définir	à définir	à définir				
2	AJ	Affaires juridiques	Economique	Les marchés publics pour non-initiés	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Habilitation électrique : recyclage	à définir	à définir	à définir	à définir				
1	H45	Hygiène et Sécurité	Social/sociétal	Défilant	à définir	à définir	à définir	à définir				

15

ANNEXE 3 – FINANCES – Exercice 2024 – Budget 22700 : DM1

37261	SATESE 37	DM n°1 2024
Code INSEE	SATESE 37	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM1 - BUDGET GENERAL 22700 - DM2024-1 - CS 10/06

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	4 994,42 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 994,42 €	0,00 €	0,00 €
D-6616 : Intérêts bancaires et sur opérations de financement	4 994,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	4 994,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 994,42 €	4 994,42 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-2805 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 749,20 €
R-281828 : Amort. autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	754,78 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	754,78 €	5 749,20 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	4 994,42 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 994,42 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 994,42 €	754,78 €	5 749,20 €
Total Général		4 994,42 €		4 994,42 €

(1) y compris les restes à réaliser

ANNEXE 4 - COMMUNICATION - Plan de com 2024 : projet

		PLAN DE COMMUNICATION EXTERNE ANNEE 2024			CS 10/06/2024	
					Point n°7	
FINALITE	THEMATIQUE DE LA COMMUNICATION	OBJECTIF A REALISER	PRIORITE	AXE RSO	CIBLE	ECHÉANCE n° de semaine /année
I N F O R M E R	Rendre compte de la performance du syndicat	Elaborer un bilan annuel de l'activité du syndicat (article L5211-39 alinéa 1 du CGCT)	Majeure	Social/sociétal	Délégués du CS Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	39/2024
		Elaborer un bilan annuel de l'activité du SPANC-SATESE 37 (article L2224-5 du CGCT)	Majeure	Social/sociétal	Délégués du CS Collectivités adhérentes Autres collectivités Usagers de l'ANC Partenaires	39/2024
	Rendre compte des orientations prises par le syndicat	Elaborer un bilan semestriel des décisions prises par le Comité Syndical (article L5211-39 alinéa 2 du CGCT)	Majeure	Social/sociétal	Délégués du CS Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	39/2024
		Rédiger une synthèse des réunions du Comité Syndical (article L2121-25 du CGCT)	Majeure	Social/sociétal	Délégués du CS Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
		Rédiger une synthèse des réunions du Bureau (article L2121-25 du CGCT)	Majeure	Social/sociétal	Délégués du CS Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
		Procéder à un retour semestriel en Comité Syndical portant sur la mise en œuvre de la démarche RSO	Elevée	3 Axes RSO	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	39/2024
		Diffuser la Politique Qualité	Elevée	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	26/2024
		Diffuser les orientations budgétaires N+1	Elevée	Economique	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
		Diffuser les tarifs N+1	Elevée	Economique	Collectivités adhérentes Autres collectivités Ets Publics/Privés Usagers de l'AC Usagers de l'ANC Partenaires	52/2024
		Mieux faire connaître le syndicat et ses missions	S'appuyer sur la plaquette "commerciale" présentant le syndicat et ses missions	Majeure	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Ets Publics/Privés
	Actualiser les fiches descriptives des prestations techniques proposées		Majeure	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Ets Publics/Privés	52/2024
	Communiquer régulièrement sur les actions marquantes de l'année		Majeure	Social/sociétal	Délégués du CS Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
	Procéder à l'actualisation du site internet du syndicat		Majeure	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Ets Publics/Privés Usagers de l'AC Usagers de l'ANC Partenaires	52/2024
	Diffuser le reportage vidéo institutionnel		Elevée	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
	Diffuser les statuts du syndicat		Elevée	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
	Diffuser le règlement du SPANC		Elevée	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Usagers de l'ANC Acteurs de l'ANC Partenaires	52/2024
	Diffuser la carte des adhérents du syndicat		Moyenne	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
	Diffuser la carte des stations d'épuration suivies par le syndicat		Moyenne	Environnemental	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
	Diffuser l'organigramme du syndicat		Moyenne	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
	Diffuser les fiches techniques ANC		Moyenne	Environnemental	Collectivités adhérentes Autres collectivités Usagers de l'ANC Partenaires	52/2024
	Diffuser le flyer "contrôle de fonctionnement ANC"		Moyenne	Environnemental	Collectivités adhérentes Autres collectivités Usagers de l'ANC Partenaires	52/2024
	Diffuser le flyer "contrôle des raccordements AC"		Moyenne	Environnemental	Collectivités adhérentes Autres collectivités Usagers de l'AC Partenaires	52/2024
	Renforcer la visibilité du SATESE 37 à l'occasion d'événements		Moyenne	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Ets Publics/Privés Usagers de l'AC Usagers de l'ANC Partenaires	52/2024

E C H A N G E R	Entretenir les relations avec les collectivités	Participer au Congrès des Maires d'Indre-et-Loire	Majeure	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	49/2024
		Organiser et animer des journées de formation à destination des préposés de STEP	Elevée	Environnemental	Collectivités adhérentes Autres collectivités	52/2024
		Rédiger des articles pour des bulletins municipaux/communautaires	Moyenne	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités	52/2024
		Adresser les vœux N°1	Moyenne	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités Partenaires	52/2024
	Entretenir les relations avec les usagers	Participer à des journées "environnement"	Elevée	Environnemental	Usagers de l'AC Usagers de l'ANC	52/2024
	Entretenir les relations avec les partenaires	Organiser et animer une information à destination des Agences immo./Notaires	Elevée	Environnemental	Agences immo. Notaires	52/2024
		Collaborer avec la CCI Touraine et son réseau (groupes de travail "RSE", "Qualité" et "Achats durables")	Elevée	3 Axes RSO	Participants aux différents groupes de travail	52/2024
		Participer à l'actualisation de la norme DTU 64.1	Moyenne	Environnemental	Collectivités adhérentes Usagers de l'ANC Acteurs de l'ANC Partenaires	52/2024
		Réaliser une intervention lors de la journée technique de la FEVE	Moyenne	Environnemental	Participants à la journée technique	25/2024
		Réaliser une intervention lors de la journée de formation de Eure-et-Loir Ingénierie	Moyenne	Environnemental	Participants à la journée de formation	46/2024
R E C U E I L L I R	Etre à l'écoute des "besoins"	Participer à un reportage télévisé	Moyenne	Social/sociétal	Spectateurs de l'émission	09/2024
		Participer à une émission de radio	Moyenne	Social/sociétal	Auditeurs de l'émission	04/2024
	Etre à l'écoute des "retours"	Réaliser une enquête de satisfaction à l'issue des prestations techniques	Elevée	Social/sociétal	Collectivités adhérentes Autres collectivités	52/2024

ANNEXE 5 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Campagne de contrôle de fonctionnement : information



Comité Syndical du 10/06/2024



Les contrôles périodiques de fonctionnement en ANC : acceptabilité sociale et leviers d'actions





Contrôles des installations d'ANC Quelle acceptabilité sociale ?



Type de contrôles	Nombre de contrôles réalisés en 2023	Compréhension de l'intérêt environnemental du contrôle	Acceptabilité sociale du contrôle	Acceptabilité sociale du coût du contrôle
Installations neuves ou à réhabiliter	1020			
Diagnostics de ventes	710			
Contrôle périodique de fonctionnement	758			

Contrôle périodique de fonctionnement Pourquoi ce contrôle ?



L'article L2224-8 III du CGCT définit le contenu de la mission des SPANCS :

- III. - Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :
 - 2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.
- Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans.

Contrôle périodique de fonctionnement Quels objectifs pour ce contrôle ?



*L'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012
définit les modalités de l'exécution de la mission de contrôle :*

- La mission de contrôle consiste à :
- vérifier l'existence d'une installation,
 - vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation,
 - évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
 - évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.



Contrôle périodique de fonctionnement Pourquoi un contrôle payant ?



Tout service assurant tout ou partie des missions définies à l'article L2224-8 :
est un service public d'assainissement.

(article L2224-7 du CGCT)

Les services publics d'assainissement sont financièrement gérés
comme des services à caractère industriel et commercial.

(article L2224-11 du CGCT)

➡ SPANC = SPIC

Contrôle périodique de fonctionnement Pourquoi un contrôle payant ?



Les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial, quel que soit leur mode de gestion (régie, affermage, concession...), doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

(article L2224-1 du CGCT)

Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre, des dépenses au titre des services publics visés à l'article L2224-1 (sauf cas spécifiques énoncés dans les alinéas suivants)

(article L2224-2 du CGCT)

➡ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DISTINCT DU BUDGET GENERAL

Contrôle périodique de fonctionnement Pourquoi un contrôle payant ?



Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à perception de redevances d'assainissement établies dans les conditions fixées par les articles R2224-19-1 à R2224-19-11.

(article R2224-19 du CGCT)

Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public compétent pour tout ou partie du service public d'assainissement non collectif institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif.
(article R2224-19-1 du CGCT)

Contrôle périodique de fonctionnement Pourquoi un contrôle payant ?



La redevance d'assainissement non collectif comprend :

- une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations,
- le cas échéant, une part destinée à couvrir les charges d'entretien de celles-ci.

(article R2224-19-5 du CGCT)

Contrôle périodique de fonctionnement Pourquoi un contrôle payant ?



Type de contrôle	Coût du contrôle (tarifs 2024)
Installations neuves ou réhabilitées	247 Euros (projet) 169 Euros (réalisation)
Diagnostic lors de transactions immobilières	251 Euros
Contrôle périodique de fonctionnement	141,60 Euros (incluant 45,40 Euros de réduction forfaitaire)



Contrôle périodique de fonctionnement Quel rôle du SPANC ?

Répondre à l'obligation de contrôle (art. L2224-8 du CGCT)

Limiter l'impact des pollutions domestiques sur le milieu naturel

Eviter toute atteinte à la santé et sécurité des personnes

Apporter conseils à l'utilisateur

Le SPANC est l'outil technique et administratif pour répondre à ces objectifs

MAIS il ne possède pas de pouvoir de police

D'où la nécessité d'une étroite collaboration avec le Maire qui, lui, possède le pouvoir de police (non transférable au SPANC)

Contrôle périodique de fonctionnement Quelles actions pour le rendre acceptable ?



Fréquence maximale inscrite dans le règlement de service : 10 ans

Contrôles initiaux réalisés en priorité sur les installations les plus défaillantes

Signature d'une convention avec l'AELB : faire bénéficier des aides financières les usagers « éligibles » : 432 sur la période 2018-2021

Temps « social » : explications, conseils, pédagogie de la part des secrétaires et techniciens, plaquette d'information

Contrôle périodique de fonctionnement Quelles actions pour le rendre acceptable ?



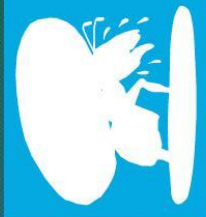
Echanges étroits avec les mairies, notamment avant toute nouvelle campagne de contrôles : courrier informatif, appels du secrétariat, présentation du technicien

Pas d'annulation de visite par le SPANC, malgré les aléas (RH, véhicules...)

Coût du contrôle le moins élevé de tous les contrôles

Volonté du Syndicat de ne pas appliquer de pénalité en cas d'obligation de travaux :
permet de rassurer, faire baisser la tension...

Contrôle périodique de fonctionnement Une acceptabilité sociale difficile



Malgré toutes les actions entreprises, des difficultés subsistent :

Aspect environnemental : nombreux déplacements « pour rien » (10 % des visites en 2023)

Aspect social : Réclamations régulières auprès des secrétaires - techniciens,

Des élus « en première ligne » qui remettent parfois en question ce contrôle,

Usure des collaborateurs (turn-over important),

Des difficultés à recruter,

Image de la structure

Aspect économique : 15 % des visites ne donnent pas lieu à une facturation,

Listing clients chronophage

Contrôle périodique de fonctionnement Peut (doit)-on aller plus loin ?



Pistes de réflexion	Commentaires
Baisser le coût du contrôle	Cela implique nécessairement d'augmenter le coût des autres contrôles (équilibre du budget) déjà plus élevés
Proposer des aides financières pour la réhabilitation	Quel financement possible ?
N'assurer ce contrôle que pour des cas particuliers (demandes des collectivités, installations situées dans PPC,...)	Différence de traitement des usagers Equilibre du budget encore plus fragilisé
Ne plus assurer ce contrôle	Cela reste une obligation réglementaire : bien mesurer les conséquences possibles (adhérents, équilibre du budget, responsabilité pénale...)

ANNEXE 6 – PLAN D'ACTION HYGIENE ET SECURITE 2024 : projet



HYGIENE ET SECURITE

BILAN 2023 & PROSPECTIVES 2024

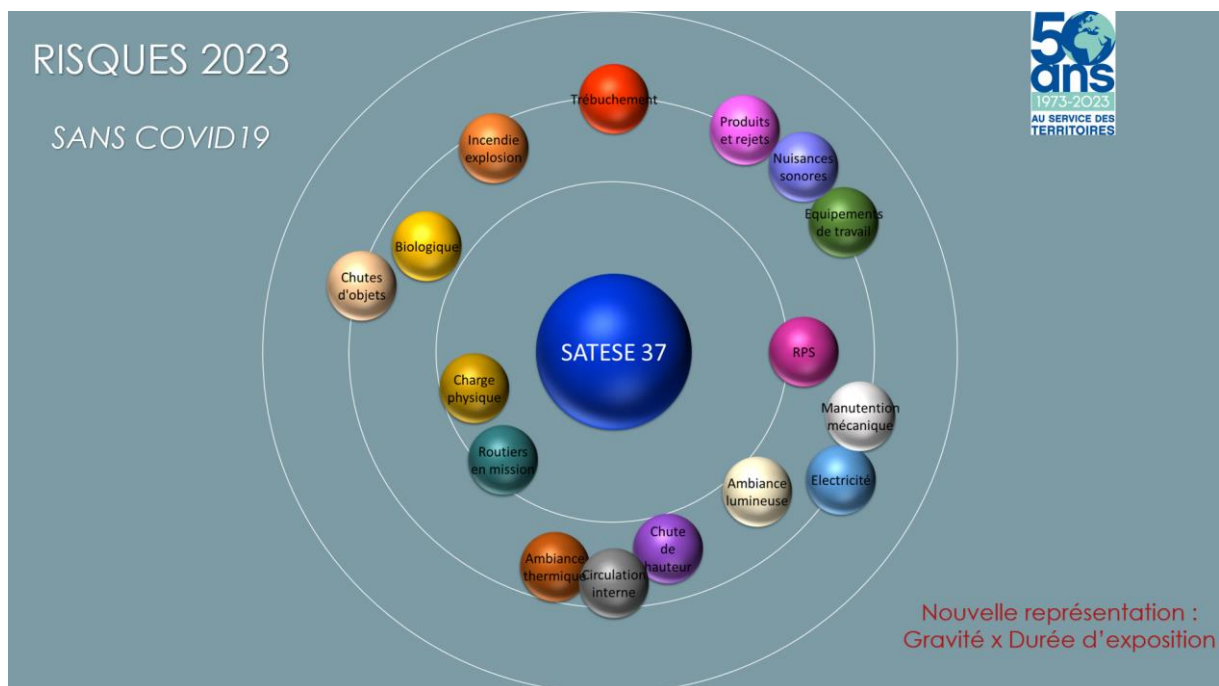
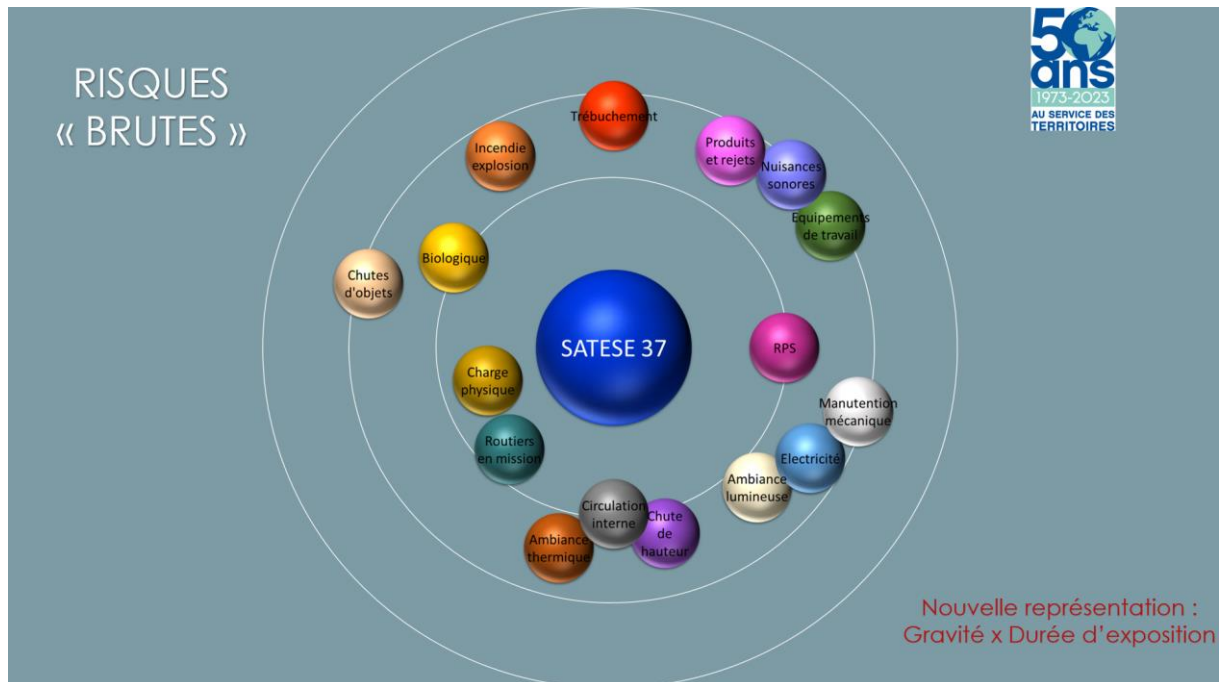
COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2024

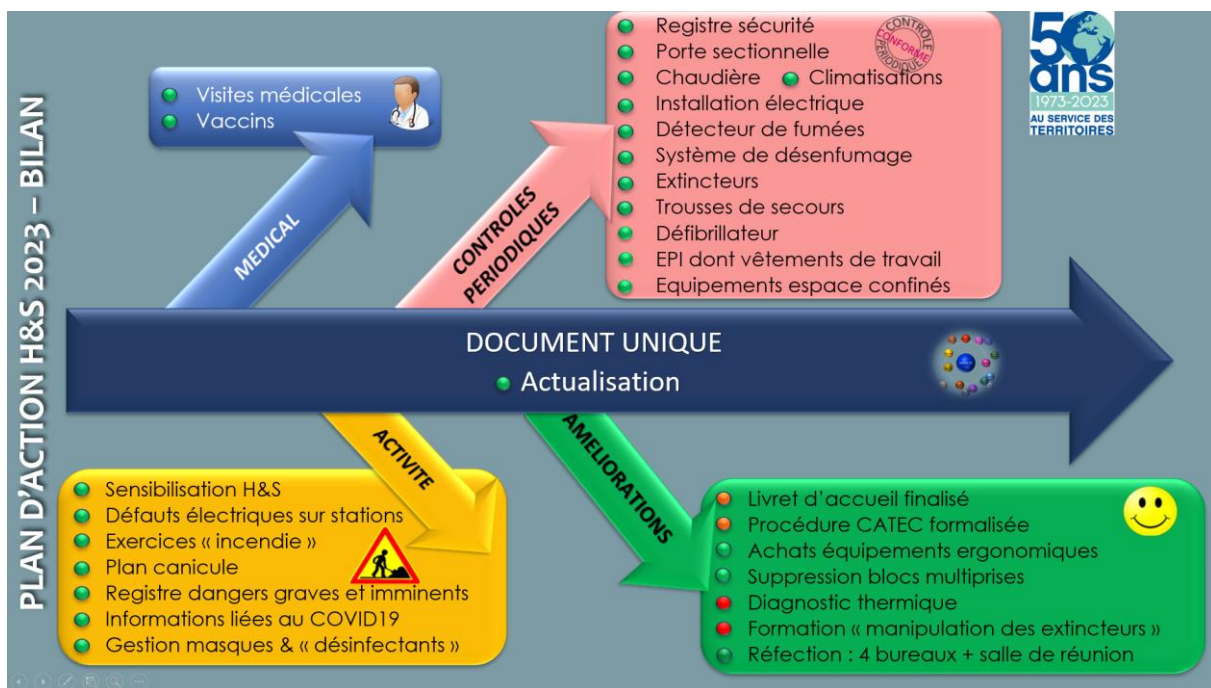
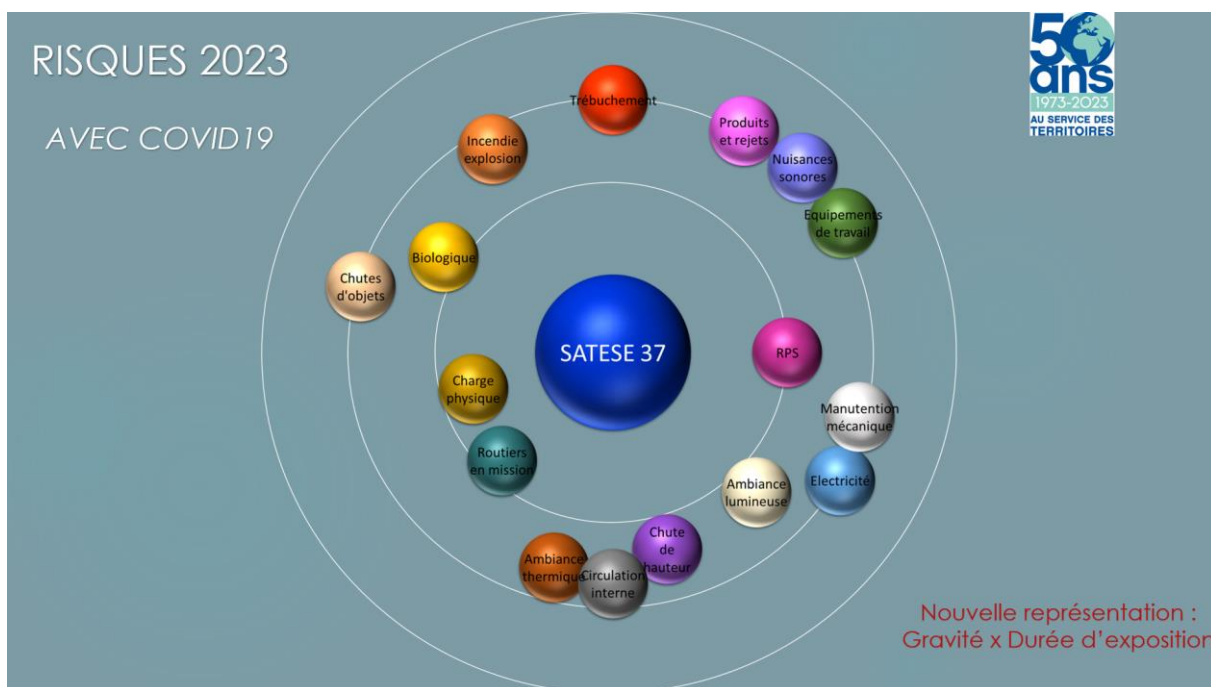


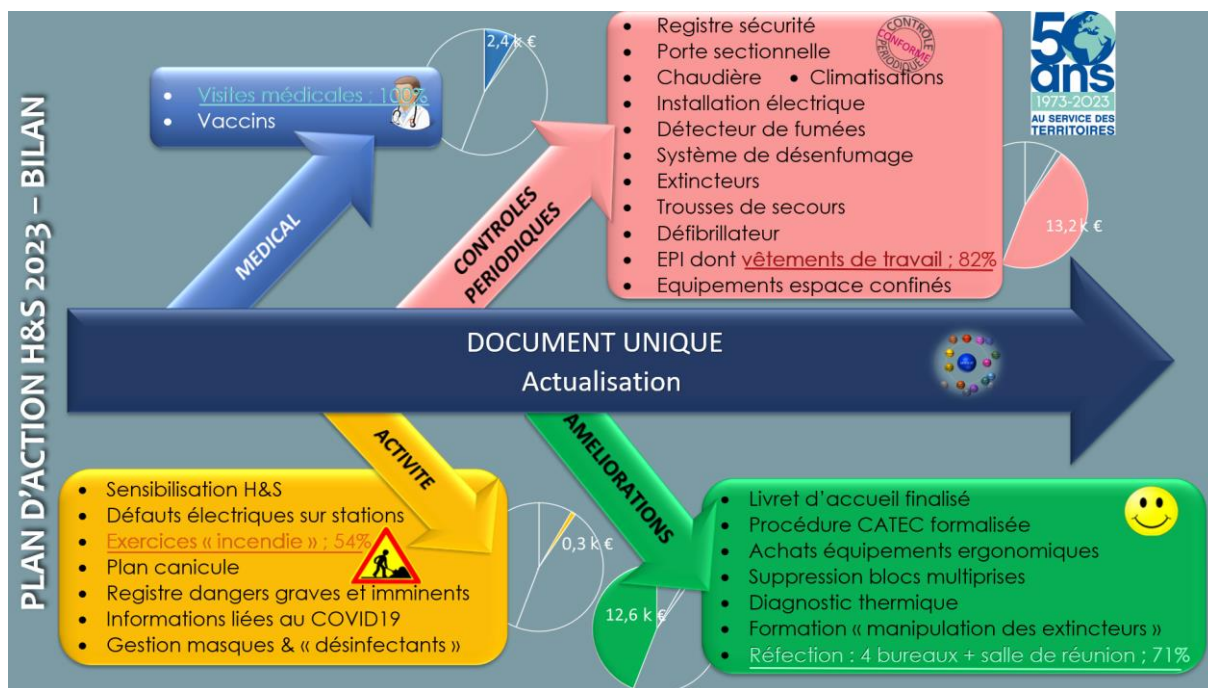
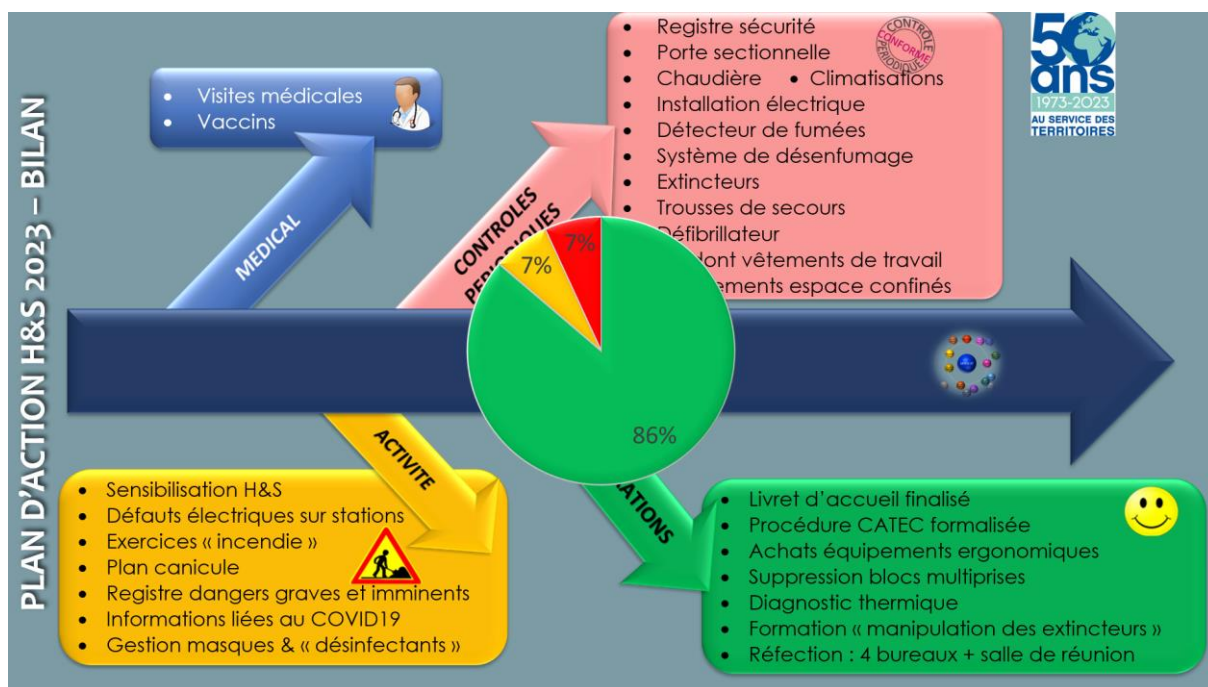
PLAN D'ACTION H&S 2023 – BILAN

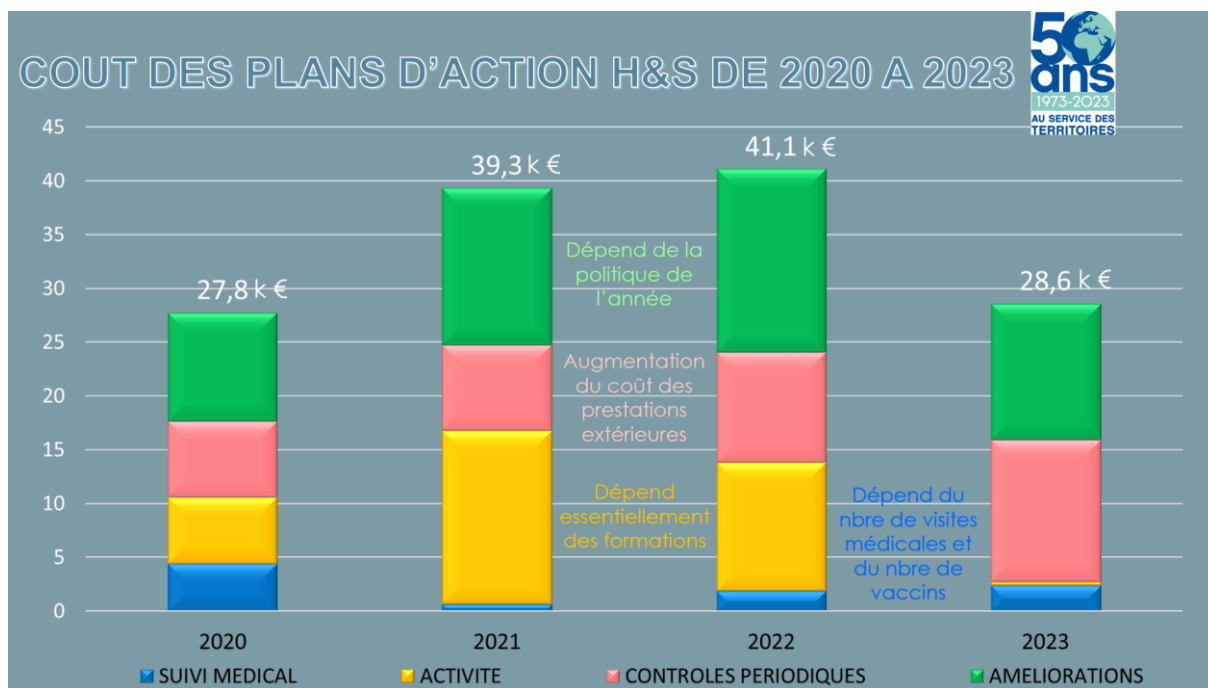
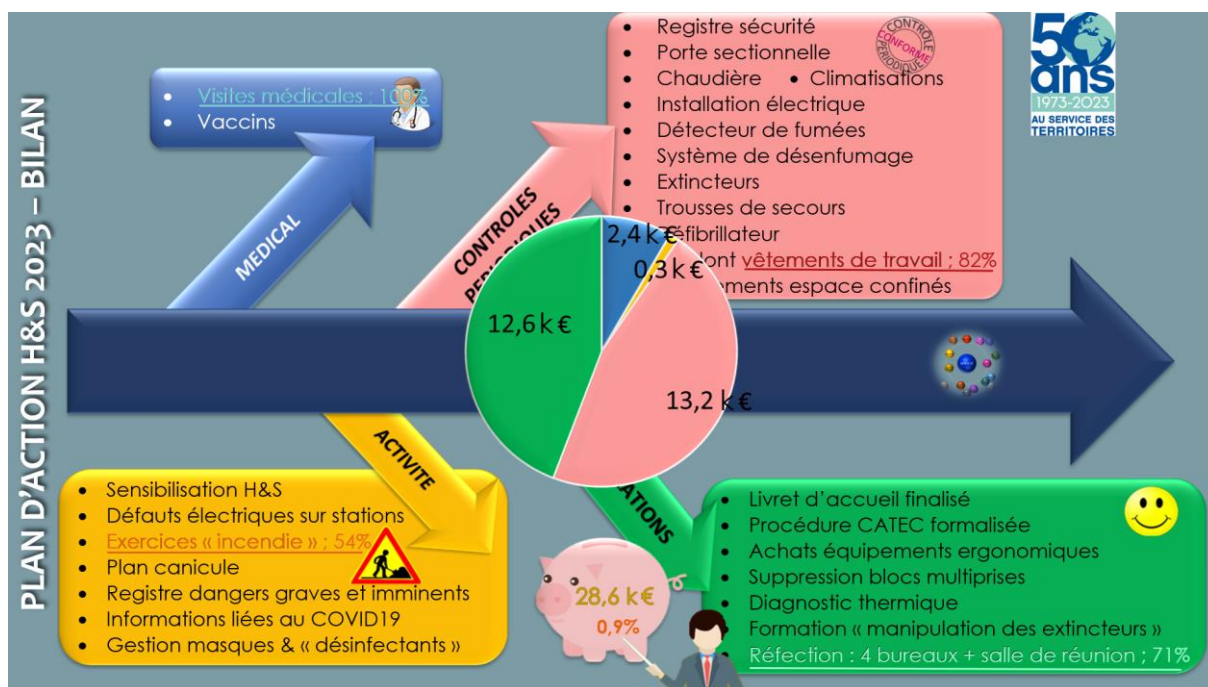
DOCUMENT UNIQUE
• Actualisation

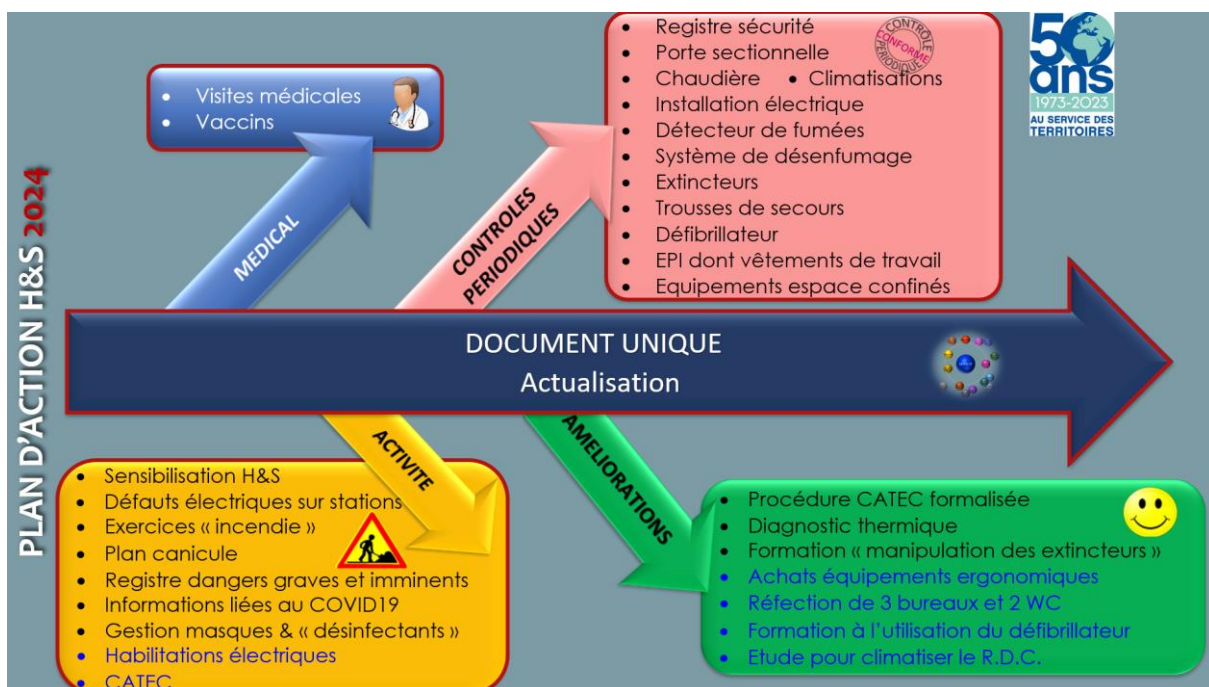














SATESE 37

**Syndicat d'Assistance Technique
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
d'Indre-et-Loire**

Domaine d'Activités Papillon

3, rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX 2

Tél. : 02 47 29 47 37 - Fax. : 02 47 29 47 38

satase37@satase37.fr

www.satase37.fr

